
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Dodrimont, Jeholet et Mme Dock

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans l'article 48 du projet de décret relatif aux implantations commerciales, il est inséré un §4*bis* rédigé comme suit :

« §4*bis*. Le demandeur est auditionné sauf s'il y renonce par écrit. » .

JUSTIFICATION

Il est proposé d'auditionner le demandeur dans tous les cas, sauf s'il renonce à ce droit.

Y. EVRARD
PH. DODRIMONT
P.-Y. JEHOLET
M. DOCK